

Image not found or type unknown



Vêtements seconde main griffés en e-commerce

Par **melie**, le **15/02/2010** à **20:22**

Bonjour,rnrnJe souhaite m'installer en tant qu'auto-entrepreneur. Dans le but de créer un site de E-commerce destiné à la revente de vêtements de seconde main griffés. En tant que professionnelle, je ne sais pas si légalement vis à vis des marques j'ai le droit de revendre leurs vêtements qui par ailleurs ont déjà été acheté puis porté par des particuliers. Est-ce que je dois demander à chaque marque, une autorisation écrite pour la revente sur internet de leur produit issus de la seconde main?! je vous remercie par avance de votre/vos réponse(s) qui pourra(ont) m'aider à peaufiner mon projet. Cordialement,